

Conférence de presse ORAMA - 9 septembre 2008

Fiche 2

INTEGRER DANS LE BILAN DE SANTE ET LES NEGOCIATIONS DE L'OMC LES RAPPELS DES MARCHES AGRICOLES A LA REALITE

1) Bilan de Santé : la question fondamentale de la volatilité des marchés reste à traiter

Le fonctionnement des marchés agricoles a fondamentalement changé depuis les réflexions et les travaux qui ont présidé aux premiers stades de l'élaboration du Bilan de Santé de la PAC. La volatilité des marchés, en particulier, s'est très fortement amplifiée et restera forte à l'avenir.

En voulant supprimer les filets de sécurité actuels et découpler totalement les paiements directs, la Commission européenne tend à désarmer totalement l'agriculture communautaire face à ce nouveau contexte, au lieu de la renforcer.

Pour Orama,

- il faut maintenir des aides couplées pour un certain nombre de productions comme les protéagineux ou le blé dur, qui risquent sinon de disparaître.
- il est nécessaire de maintenir le mécanisme d'intervention céréalière sous sa forme actuelle.
- il importe d'agir de manière extrêmement avisée en matière de redéploiement de paiements directs.

Sans attendre de parvenir au terme du Bilan de Santé, ni d'engager le débat budgétaire de la mi-parcours qui, en 2009, doit aborder les orientations financières futures de l'U.E, il est nécessaire au plus vite de fixer les axes principaux de la PAC pour l'après 2013 :

- il faut d'abord redéfinir des ambitions pour l'agriculture européenne. La PAC ne peut être cantonnée à de la gestion de crises. Elle doit répondre aux défis alimentaires et elle doit contribuer à satisfaire les nouvelles demandes non-alimentaires, en contribuant également à relever les défis environnementaux.
- afin de répondre au nouveau contexte des marchés, il est nécessaire de mettre en place dans le premier pilier des mécanismes souples et flexibles de stabilisation des revenus (par exemple, mécanismes assurantiels et dispositifs contracycliques).
- l'adaptation de l'agriculture européenne à l'évolution de la demande et à la concurrence accrue sur les marchés se fera d'autant plus facilement que l'on permettra aux filières agricoles de jouer pleinement leur rôle dans l'établissement et la mise en œuvre des politiques. A ce titre il faudra renforcer au niveau national et communautaire les bases juridiques des organisations interprofessionnelles.

*Les propositions du Bilan de Santé
concernant les Grandes cultures (rappel)*

Pour les instruments de gestion du marché céréalier :

- la suppression de l'intervention pour les céréales secondaires le blé dur et le riz,
- en blé panifiable, le remplacement de l'intervention actuelle par un système d'adjudication basé sur des prix et des quantités décidés par la commission.

En matière de paiements directs :

- une uniformisation, ainsi qu'un découplage total des soutiens (sauf pour la vache allaitante),
- la suppression des aides spécifiques aux petites productions (protéagineux, fourrages séchés, blé dur...),
- la suppression des aides aux cultures énergétiques (ACE).
- **davantage de modulation**
 - Afin de renforcer financièrement le second pilier (Développement rural), il est proposé une augmentation de la modulation de 8 points au-delà des 5% actuels et, en outre, une modulation supplémentaire progressive au-delà de 100 000 euros (+3% de plus par tranche de 100 000€) jusqu'à une limite de 9%.
 - Les sommes provenant de la modulation au delà des 5% actuels resteraient dans l'Etat-membre dont elles proviendraient, avec nécessité de cofinancement pour pouvoir être utilisées.
- **extension de l'ex-article 69 (qui deviendrait 68 à 70)**
 - 10% des plafonds nationaux de paiements directs pourraient être utilisés sans restriction sectorielle pour de nouvelles mesures actions dans le cadre du 1^{er} pilier, dont soutien à des productions spécifiques fragilisées par le Bilan de Santé, contributions à des primes d'assurance-récolte et contributions à des fonds de mutualisation pour maladies animales ou végétales.

TOUTEFOIS,

- le soutien aux productions spécifiques serait limité à 2,5% des plafonds,
- les assurances visées ne pourraient couvrir qu'une perte de plus de 30% dans le cadre de catastrophes naturelles. Et le soutien serait limité à 60% de la prime d'assurance (pouvant être portés à 70%), dont 40% cofinancés par la Communauté.

2) OMC : après des concessions à l'extrême limite, mettre à profit le temps gagné

L'échec de la mini-ministérielle de l'OMC à Genève en juillet repousse au plus tôt à 2010 la possibilité d'un accord et à 2011 sa mise en œuvre.

C'est heureux, car la négociation agricole était pratiquement bouclée et la Commission européenne est allée à cette occasion à l'extrême limite de ses marges de manœuvre :

- sur le soutien interne, avec la réduction de 80% qu'elle a proposée -contre 70% initialement- la Commission a atteint le maximum maximorum, de son propre aveu. Un tel taux compromettrait très fortement la possibilité de couplage ou recouplage des aides.

- tandis que les subventions à l'exportation ont fait l'objet d'une avancée supplémentaire - avant qu'elles expirent en 2013, le volume des restitutions ne pourrait pas dépasser une référence 2003/2005- il n'y a pas eu parallèlement de progrès réel sur le démantèlement des mécanismes de soutien à l'export des autres pays (crédits, aide alimentaire, monopoles d'exportation).

- en matière d'accès, volet le plus sensible, la proposition de 54% de baisse globale des droits de douane est passée à 60%, ce qui induit une baisse de 70% dans la bande supérieure (droits les plus élevés). En ce qui concerne les céréales, pour lesquelles les droits de douane de l'UE figurent dans l'avant-dernière bande, la baisse serait de 64%. Une telle réduction ramènerait le droit d'entrée à 33€/t et aboutirait à abaisser le niveau de protection attaché à la référence de 155% du prix d'intervention (157€ par tonne).

- le Brésil s'est vu proposer un contingent d'importation de bioéthanol à droit réduit de l'ordre de 20 millions d'hectolitres.

L'échec du mois de juillet rend caduques toutes ces propositions de concession.

Sans aller jusqu'à suivre la politique provocante des USA qui avec leur Farm Bill ont augmenté encore le soutien à leur agriculture et mettent en place de nouveaux mécanismes de stabilisation des revenus face à la volatilité des marchés, la Commission européenne doit cesser de négocier à l'OMC l'abandon de toute marge de manœuvre pour la PAC et le démantèlement de ses filets de sécurité.

oo